MAIRIE de LALANNE-TRIE 65220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18/11/2022

Nombre de membres en exercice 11 Nombre de membres présents 09 Nombre de suffrages exprimés 09 VOTES : Contre 0 Pour 09

Date de la convocation: 13/11/2022

L'an deux mil vingt- deux et les dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LALANNE-TRIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GIRET Olivier, Maire.

<u>Conseillers Municipaux Présents</u>: Olivier GIRET, Jean-Michel COUGET, Adrian VIDAL, Mathieu LABRUNE, David ESPERON, Julien HERMELIN, Sylvain GLEYSES, Gilles LABAT, Céline DONZAC,

Absents excusés: Gisèle TAPIE, Patricia GIRET,

Secrétaire de séance : Mathieu LABRUNE

OBJET: Dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de TRIE SUR BAÏSE

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le Comité Syndical du SIVOS de TRIE SUR BAÏSE a approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2022 et accepté les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif à la Mairie de Trie sur Baise.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du Code Général des collectivités territoriales, ce syndicat peut être dissout par le consentement des organes de ses collectivités membres,

Il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du SIVOS de TRIE SUR BAÏSE et les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la dissolution du SIVOS de TRIE SUR BAÏSE
- Approuve les conditions de sa dissolution par la répartition de l'actif à la Mairie de Trie

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Le Maire Olivier GRET

Certifié exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture le 30/1 l/2022 et de sa publication le 29/1 l/2022